

**PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 20 Juin 2018 à 20 heures 30**

Le **VINGT JUIN DEUX MILLE DIX-HUIT A VINGT HEURES TRENTE MINUTES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SASSETOT LE MAUCONDUIT sous la présidence de M. Eric SCARANO, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/06/2018  
Date d'affichage de l'ordre du Jour : 13/06/2018

- en exercice 14  
- présents 12  
- votants 13

Etaient présents :

	Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à		Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à
Eric SCARANO	X				Christelle AUBE		X		D. TALBOT
Sabrina CORRUBLE	X				Elodie NICOLLE			X	
Dominique TALBOT	X				Max DELALANDRE	X			
Stéphanie HACHE	X				Martine PAUMET	X			
Patrick VIDAL	X				Bernard TRIPONEL	X			
Marie-José VILELA	X				Yannick DUCROC	X			
Richard SAMUEL	X				Jérôme SEYER	X			

Secrétaire de séance : Bernard TRIPONEL

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la séance précédente appelle des observations, Le compte rendu est mis au vote et approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire expose l'ordre du jour

## L'ORDRE DU JOUR

1. Cantine, marché de prestation de service.
2. Bibliothèque – Aide au projet culturel porté par les collectivités.
3. Signature de conventions avec :
  - Le Département - Mise à disposition des ressources numériques pour les bibliothèques publiques de la Seine Maritime
  - Noé Cinéma pour le cinéma en plein air
4. Chapelle des Petites Dalles – Travaux sur façade de droite et sacristie.
  - Maître d'œuvre escalier
  - Demande de subvention
5. Travaux de mise en sécurité :
  - maison situé rue du Docteur Barbé
  - maison située au 3A rue des Grandes Dalles
6. Délibération autorisant les dépenses au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».
7. Attribution subvention aux Associations, complément.
8. Décision modificative :
  - Ouverture de crédits au compte 4541 pour exécution d'office des travaux
  - Régularisation des écritures d'ordre
  - Crédits supplémentaires au 6574 (Subv. Fonct. aux Associations)
9. Location logement situé au 50 Grande Rue.
10. Camping l'Oiseau Blanc – DSP, frais notariés.
11. Création d'un poste d'animateur sportif au tennis.

12. questions diverses.
13. Communication au conseil municipal :
14. Tour de table.
  - CORPUS
  - MAVD
  - Sandrine Dujardin
15. Boucherie :
  - Recrutement AMO
  - Recrutement Maître d'œuvre
  - Relevé géométrique
16. Document unique
17. Vélo Itinérance : Création d'une régie et nomination d'un régisseur
18. Communication au conseil municipal :
  - Election du Président et du Vice-Président de l'OTI Fécamp
  - Organisation de la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif
19. questions diverses
20. Tour de table.

### **2018-06-01 Cantine, marché de prestation de service**

Un appel d'offres a été lancé pour la fourniture de repas de la cantine scolaire.  
Une seule offre a été reçue émanant de la société Isidore Restauration. La commission d'appel d'offres réunie le 23 mai 2018 après examen a décidé de reconduire le contrat avec la Société Isidore Restauration.

La Société s'engage à mettre en place un certain nombre d'actions :

- Lutte contre le gaspillage
- 2 repas BIO par semaine

Les prix des repas seront de :

Pour les primaires : 2,41 € H.T.  
Pour les adultes : 2.91 € H.T.  
Frais fixes mensuelles : 1 546.20 € HT par mois sur 10 mois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

**DE RETENIR** la Société Isidore avec les tarifs présentés ci-dessus.

**D'AUTORISER** le Maire à signer un nouveau contrat avec ladite société, ce contrat prendra effet dès la rentrée scolaire 2018/2019.

### **2018-06-02 Bibliothèque – Aide au projet culturel porté par les collectivités**

Depuis plusieurs années, la bibliothèque de Sassetot le Mauconduit investit les rues et les lieux publics de la commune, particulièrement l'été, pour y diffuser un art populaire et accessible.

Cette année la bibliothèque souhaite mettre le texte à l'honneur, *faire sortir les livres de la bibliothèque et les ouvrir à tous en disséminant dans le village des citations.*

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel du projet :

Matériel et réalisation des supports : 575 €

Communication : 100 €

Subvention du Département : 337.50 €

Participation de la commune : 337.50 €

Ainsi informé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à engager ces dépenses et à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

## **2018-06-03 Signature de conventions et contrats**

- **Convention de mise à disposition des ressources numériques pour les bibliothèques publiques de Seine Maritime :**

Monsieur le Maire rappelle que le Département de la Seine Maritime met gratuitement à disposition des bibliothèques du réseau des ressources numériques sur le portail de la Médiathèque départementale. Cette offre est destinée à favoriser le développement numérique auprès du plus grand nombre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui fixe les engagements respectifs de chaque partenaire.

- **Contrat de prestations techniques pour l'organisation de séance de cinéma gratuite en plein air sur écran gonflable de 12 X 8 mètres :**

Le 20 juillet 2018, la commune de Sassetot le Mauconduit organise 2 séances de cinéma en plein air.

Un court-métrage tourné aux Petites Dalles : « Andrée » de Vanessa AIFFE et une comédie romantique « Moonrise Kingdom » de Wes Anderson.

Monsieur le Maire donne connaissance du contrat reçu de Nord-Ouest Exploitation Cinéma « NOÉ ».

Cette prestation comprend la mise à disposition de la cabine, de la sonorisation, de la structure et de l'écran, montage et démontage du matériel, projection du film, déplacement et port de copie pour une séance, la location du film. Le coût total de cette prestation est de 2 885,50 € TTC (montage et démontage compris) et sera prélevé au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de services avec la SAS Nord-Ouest Exploitation Cinémas.

## **2018-06-04 Chapelle des Petites Dalles – Travaux sur façade de droite et sacristie**

Malgré les traitements opérés, il a été constaté la réapparition de la mэрule.

Monsieur le Maire, présente un devis de l'entreprise Bertrand MELIOT pour les travaux sur façade de droite et sacristie pour un montant de 7 237,50 € H. Le Conseil Municipal valide ce devis.

Concernant les abords de la chapelle, Monsieur le Maire présente un contrat de maîtrise d'œuvre avec Samuel Craquelin, Architecte Paysagiste, pour un montant de 7875 euros HT. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à :

- signer ce contrat.
- Déposer des dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Fondation du Patrimoine.

## **2018-06-05 travaux de mise en sécurité**

- **Maison rue du Docteur Barbé**

Suite à l'arrêté de péril imminent, Monsieur le Maire a été dans l'obligation de faire exécuter des travaux d'urgence sur le bien situé rue du Docteur Barbé.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- mandater la facture de Monsieur Fauvel d'un montant de 5 256 euros TTC au compte 4541
- émettre un titre de recette du même montant au propriétaire du bien

- **Maison 3 A Route de Grandes Dalles**

Afin de sécuriser la toiture au 3 A Route de Grandes Dalles, Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Fauvel, d'un montant de 1 380 euros TTC ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce devis d'un montant de 1 380 € TTC.

## **2018-06-06 Délibération autorisant les dépenses au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »**

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret numéro 2007-450 du 25 mars 2007 qui fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques,

Après avoir consulté Madame le trésorier,

Considérant qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Il est proposé au conseil municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale l'ensemble des biens, services, objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les décorations de Noël, les jouets, friandises, livres, cadeaux pour les enfants, diverses prestations et cocktails servi lors des cérémonies officielles et inaugurations, le repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, trophées et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, grands anniversaire, anniversaires de mariage, départ (agent communal, enseignants, toute personne ayant rendu des services à la commune), récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, Calicots, kakemonos, ...) les annonces de publicité (flyers, affiches...) ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalité extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales)

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

#### **DECIDE**

de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

#### **2018-06-07 Attribution de subventions aux Associations (complément)**

Le Comité des Fêtes enverra sa demande ultérieurement.

En ce qui concerne l'Association Grandes Dalles Animations, eu égard à la participation de 800 euros déjà versée et après débat, le Conseil Municipal, selon les recettes déjà annoncées par l'Association n'attribuera pas de subvention supplémentaire.

De plus, l'Association bénéficie d'un soutien en logistique, en matériel et en personnel important, la manifestation n'ayant par ailleurs pas lieu sur le territoire de la commune.

#### **2018-06-08 Décision modificative**

- travaux de mise en sécurité : Ouverture de crédit au compte 4541

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ouvrir des crédits au compte 4541 pour un montant de 6700 euros, et en contrepartie des crédits doivent être ouverts au compte 4542 pour l'encaissement du remboursement de la dépense.

- Régularisation des écritures d'ordre

Suite à une erreur matérielle les chapitres 040 et 042 ne sont pas équilibrés, il convient de passer les écritures suivantes :

Dépenses d'investissement 040 :	+ 10 000 €
Dépenses d'investissement 21318-205 :	- 10 000€

- Virement de crédits

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

Chapitre	Dépenses	Recettes
011	+ 1 000 €	
012	+ 3 600 €	
013		+ 4 422 €
70		178 €
Total	4 600 €	4 600 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide de procéder au vote des crédits proposés ci-dessus.

#### **2018-06-09 Logement situé au 50 Grande Rue**

La locataire Madame Fauvel installée depuis le 15 novembre 2012 dans le logement situé au 50 Grande Rue a manifesté son souhait de quitter le logement au 50 Grande Rue.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
**VALIDE** la libération de l'appartement communal de type 2 par la résiliation du bail en cours au 26/07/2018.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier : état des lieux sortant, facturation en sus, remboursement partiel/intégral de la caution.

Les personnes intéressées par cette location sont invitées à déposer leur candidature au secrétariat de la mairie.

#### **2018-06-10 Camping l'Oiseau Blanc – DSP, frais notariés**

N'ayant pas reçu le montant de cette acte, Monsieur le Maire demande de surseoir, cette question fera l'objet d'un prochain ordre du jour.

#### **2018-06-11 Création d'un poste d'animateur sportif au tennis**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année des activités d'animation sportive avec le tennis club.

Les activités entreprises constituent des tâches spécifiques, discontinues dans le temps et rémunérées à l'acte qui est, à ce titre, distincte d'un emploi de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il conviendra de faire appel à un vacataire.

Conformément à la jurisprudence administrative, l'intéressé devra être rémunéré à l'acte. Il appartient donc à l'organe délibérant de déterminer un taux de vacation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

#### **ARTICLE 1 :**

De fixer le taux de vacation à :

19 € Brut par heure réalisée, pour une période du 17/07/2018 au 30/08/2018.

#### **ARTICLE 2 :**

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2018

#### **ARTICLE 3 :**

Une convention de reversement de salaire et des charges sociales entre la commune de Sassetot le Mauconduit et l'Association du Tennis Club sera rédigée pour la période considérée.

La somme correspondante sera récupérée auprès de l'Association des Tennis Sassetotais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- signer ladite convention
- émettre un titre à l'issue de la vacation.

### **2018-06-12 Location de la salle – chèque de caution**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter ce point à l'ordre du jour, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte.

La salle des Deux Chênes a été louée les 9 et 10 juin 2018. Après état des lieux, le Régisseur a constaté :

- le manque de propreté de la cuisine
- des éléments dans le lave-vaisselle
- évier et plan de travail et fourneaux sales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de caution d'un montant de 200 euros.

### **Communication au Conseil Municipal**

- Une réunion d'expertise amiable a eu lieu concernant le sentier Traverse des Lampottes aux Petites Dalles. Une expertise judiciaire est prévue le 28 juin prochain à 14 heures. D'après le 1<sup>er</sup> rapport la responsabilité de la commune est complètement dérogée.
- Le rapprochement de la trésorerie de Valmont pour la mission recouvrement de l'impôt des particuliers vers le service impôts des particuliers de Fécamp, et pour la gestion communale est envisagé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Des travaux de réhabilitation du perré de la plage des Grandes Dalles ont été engagés en urgence pour un montant de 38 354 euros afin de réparer et conserver la partie centrale de l'ouvrage.
- Afin d'améliorer la prise en charge des OM, six containers collectifs vont être installés :
  - Entrée de l'Allée de l'Impératrice
  - Champ de foire

### **TOUR DE TABLE**

#### **Sabrina CORRUBLE :**

Un poissonnier, un fromager se sont installés sur le marché du dimanche matin. Les cerises de Jumièges sont arrivées.

Monsieur Cyril Leplay demande l'accès au kiosque les jours de pluie. Monsieur le Maire l'autorise sous réserve qu'il ne soit pas occupé par une association et il précise qu'il n'y aura pas de courant et qu'il ne reste rien à l'intérieur

#### **Stéphanie HACHE :**

L'équipe pédagogique change, Monsieur Grancher va être remplacé par une institutrice de Fécamp.

**Programme bibliothèque de l'été :** concours de photos, art de rue la bibliothèque libère ses livres, veillée aux yourtes et lectures sous le marronnier aux petites dalles.

Elle a reçu les forains, il n'est pas possible de changer la date, mais ils se sont engagés à trouver de nouveaux manèges pour dynamiser la foire.

#### **Patrick VIDAL :**

- Dans le cadre du Plan de Prévention et de Sécurité, il a reçu Monsieur Belhanaif Ilyes, Ingénieur Conseil en prévention des risques professionnels du Centre de Gestion. Celui-ci s'est entretenu avec les agents et il enverra son rapport vers le 16 août. Il conviendra de nommer un agent de prévention. Le règlement intérieur a été établi, il sera transmis au comité technique pour avis et validé lors d'un prochain conseil.



- Le contrôle de la qualité de l'air est une obligation réglementaire obligatoire depuis le début de l'année 2018 pour les écoles maternelles et élémentaires. Il conviendra de délibérer lors d'un prochain conseil.
- Point sur les travaux :  
Le fleurissement est en grande partie terminé, les fleurs ont été cultivées dans la serre.  
Les travaux de l'office de Tourisme sont terminés  
Ceux de la plage vont commencer.

**Bernard TRIPONEL** : informe qu'il a des problèmes avec la maîtrise d'œuvre et la société en charge des travaux de voirie.

**Jérôme SEYER** : fait remarquer qu'il y a toujours beaucoup de renouée du Japon. Monsieur le Maire va rappeler les consignes dans la feuille bleue afin de sensibiliser le public.

**Yannick DUCROC** :

- Interpelle Monsieur le Maire quant à la fréquence des réunions de conseil. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une question d'ordre du jour, le conseil étant réuni quand des décisions sont à prendre ou des questions à traiter.
- des habitants du hameau du Hêtre l'ont informé qu'une partie de la voirie n'a pas été refaite, Monsieur le Maire prend en compte la remarque et si besoin le nécessaire sera fait.
- Déploie l'augmentation de vitesse dans les rues de Sassetot. Monsieur le Maire répond qu'il faut attendre la fin des travaux de voirie pour installer des ralentisseurs et des panneaux.
- l'eau ruisselle toujours près de chez lui. Monsieur le Maire s'engage à faire le nécessaire avant le 15 juillet prochain.

**Martine PAUMET** : l'année se termine pour les P'Tits Poulots, les effectifs étaient entre 5 et 7 enfants.

**Marie-José VILELA** : Demande ce qu'il en est du fleurissement au Hêtre. Monsieur Vidal répond qu'il sera fait dans les prochains jours.

Monsieur le Maire informe qu'en raison de mauvaise visibilité, un arbre situé au Calvaire a été abattu et sera remplacé par un miroir double face pour améliorer la sécurité.

**Max DELALANDRE** : A listé 28 sépultures de personnes mortes pour la France, 10 avec un acte de concession et 18 sans acte, six sont en mauvais état. Monsieur le Maire propose de les remettre en état pour le 11 novembre prochain, et à la demande de Monsieur Delalandre des plaques pour numéroté les allées seront posées.

**Samuel RICHARD** : souhaite mettre en place un City Stade. Monsieur le Maire répond qu'une étude avait été réalisée il y a quelques années. Le dossier sera réouvert.

Le marché artisanal aura lieu le 7 juillet.

Les jeux du 14 juillet, un voyage à Bagatelle et un concours de pêche vont être organisés par le comité des fêtes.

**Dominique TALBOT** : Le PLUI est toujours en cours d'élaboration. L'étude sur le recensement des cavités souterraines a été réalisée par l'Agglomération Caux Littoral de Fécamp et à aboutir à un nouveau plan.

Pour terminer Monsieur le Maire tient à féliciter Madame Dujardin pour son titre de championne de France de lancer de poids et sa 3ème place au lancer de disque, ainsi que le club de football pour sa montée en 1ère division.



*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50 minutes*

Secrétaire de séance,

Bernard TRIPONEL.

Le Maire,

Eric SCARANO.